

L'ENSEIGNANT

de l'ARDECHE



N° 107 - novembre 2013

Sommaire

1. Edito
2. Adresse au Ministre
3. Carte scolaire 1er degré
4. 1er degré : rythmes, promos...
5. 2nd degré : Muts Inter
6. La page Unsa Education
7. Le SE-Unsa de l'Ardèche sur Internet
8. Notre projet, nos valeurs

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 28 novembre 2013

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



Réforme des rythmes scolaires : la cohérence de l'Unsa

Depuis des années, la quasi-totalité des organisations syndicales ont bataillé pour la suppression de la semaine de 4 jours. Ce combat a, petit à petit, fédéré de nombreuses associations d'élus, de parents, des associations complémentaires de l'école, pour tendre vers cet objectif commun, dépassant ainsi des intérêts particuliers, souvent contradictoires.

En octobre 2010, toutes ces organisations dont le SE-Unsa et l'Unsa Education ont signé l'appel de Bobigny, dont une proposition stipulait : « Il faut refuser la semaine actuelle de 4 jours... définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, la mise en cohérence et la coopération éducative de tous... » Il convient ensuite « de travailler avec tous les acteurs pour dépasser les conflits d'intérêt et définir les moyens de sa mise en œuvre ».

C'est en ce sens que nous avons approuvé une modification de la semaine scolaire étalée sur 5 jours pour favoriser les apprentissages des élèves. Tout n'est pas parfait et des difficultés dans la mise en place de cette nouvelle organisation persistent. Cela étant dit, il nous semble difficile d'évaluer la portée réelle de cette réforme après seulement quelques semaines de classe. C'est pour toutes ces raisons que le SE-UNSA 07 reste vigilant sur la mise en place de cette réforme, aux côtés des équipes qui en font la demande et lors de la tenue du comité départemental de suivi.

Le SE-Unsa refuse de cautionner un retour à la semaine de 4 jours et ses effets dommageables pour les élèves. Il ne peut signer un Appel de Bobigny un jour et affirmer le contraire le lendemain. En revanche, il faut avancer progressivement vers une mise en œuvre plus satisfaisante de la semaine de 4 jours et demi, dans le respect de tous les interlocuteurs. Fidèles à notre méthode, nous préférons la concertation et le dialogue social pour obtenir des avancées substantielles pour les collègues tout en respectant l'intérêt des élèves.

Enfin le SE-Unsa, toujours dans un souci de cohérence de son action, se mobilise aux côtés du SEP-Unsa, Syndicat de l'Éducation Populaire Unsa (Syndicat d'animateurs qui interviennent dans les écoles au cours des TAP) pour construire sereinement cette réforme des rythmes (cf. page 6).

François LAPPE - Secrétaire Départemental



Le SE-Unsa invite les enseignants des écoles à s'adresser au ministre pour lui dire que la priorité au primaire ne se concrétisera pas sans eux.

Cela passe par un indispensable retour de la confiance envers les personnels et les équipes et par une amélioration de leurs conditions de travail.

Signez et faites signer cette adresse au ministre.

<http://www.se-uns.org/spip.php?article6208>

Monsieur le Ministre,

J'aime mon métier. Je veux l'exercer sereinement. Faites-moi enfin confiance !

Vous avez fait de la priorité à l'École primaire l'un des axes majeurs de votre politique. Après des années de mises en accusation, de déconsidération de ses personnels et d'assèchement de ses moyens, des signes importants sont donnés affirmant un changement de cap : création de postes sur 5 ans, retour de la formation initiale, réaffirmation du rôle spécifique de l'école maternelle, dispositif «plus de maîtres que de classes», nouvelle organisation de la semaine scolaire, indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)....

Pour autant, nos conditions d'exercice dans les écoles restent très difficiles. Ces difficultés sont même parfois accrues par la mise en place des nouvelles mesures.

Notre métier est complexe par nature. Il est nécessaire de pouvoir l'exercer en toute sérénité. Aujourd'hui, nous avons besoin d'aides concrètes pour répondre efficacement aux situations que nous vivons et pour lesquelles nous nous débrouillons comme nous pouvons, souvent seuls :

- Comment prendre en charge les élèves en très grande difficulté tout en menant à bien les apprentissages de tous ?
- Comment accompagner l'élève en situation de handicap dans la classe sans déstabiliser tout le groupe ?
- Comment répondre rapidement à des conduites d'élèves souffrant de troubles du comportement ? Comment accompagner les parents de ces élèves aux besoins particuliers ?
- Comment prendre le temps de participer au fonctionnement global de l'école avec l'ensemble de ses partenaires et ne pas négliger sa classe ?
- Comment préparer, organiser et faire vivre sa classe au quotidien tout en répondant aux multiples attentes administratives ?

Ces questions reçoivent trop souvent des réponses théoriques qui ne nous sont d'aucun secours. Nous restons seuls face aux difficultés.

Au moment où vous ouvrez les discussions sur les différents métiers à l'Éducation Nationale, nous souhaitons que ces chantiers convergent vers une école où les professionnels trouvent les aides et les accompagnements nécessaires pour répondre efficacement aux situations qu'ils rencontrent.

Comme vous, Monsieur le ministre nous sommes attachés à la réussite de l'École de la République. L'indispensable refondation que vous avez engagée ne se fera pas sans que les professionnels que nous sommes puissent exercer leur métier avec sérénité.

Pour réussir, vous devez faire le pari de la confiance et de l'accompagnement des équipes ! C'est avec les enseignants que la priorité au primaire se construira.

J'aime mon métier. Je veux l'exercer sereinement. Faites-moi enfin confiance !

Prenons le **POUVOIR** sur notre **MÉTIER**

Carte Scolaire rentrée 2014 La déclaration de vos prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014 était à retourner auprès de l'administration au 25 novembre dernier. Vous pouvez remplir le document ci-dessous et nous l'envoyer afin que le SE-Unsa suive votre dossier au CTSD carte scolaire 2014.

Fiche de suivi de CARTE SCOLAIRE pour la RENTREE 2014

Ecole Commune : Nb de classes :

Maternelle Elémentaire Primaire

Adresse : 07

Email : ce.007@ac-grenoble.fr Téléphone : 04. 75.

Nom du directeur(trice) :

Circonscription : Annonay Aubenas I Aubenas II Guilherand-Granges Le Rouzin Privas Adjoint Privas ASH



Effectifs*	Liste d'att.	Maternelle					Total 1	Elémentaire					Total 2	Spécialisé			Total 1+2+3
		TPS	PS	MS	GS	CP		CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS		CLAD	Total 3		
Rentrée 2013																	
Actuels (si changements) prévus																	
Rentrée 2014																	

Menace de fermeture

Quelles seraient les conséquences ?

Ecole privée la plus proche ?

Nb de classes : Effectif : Scolarisation des 2 ans ? OUI NON

Proposition de fusion ? OUI NON avec quelle école ?

Demande d'ouverture

Nb d'élèves prévu dans la classe la plus chargée ?

Nb de niveaux dans la classe la plus chargée ?

Un local est-il disponible ? OUI NON



Renseignements complémentaires

Mesure de carte scolaire récente ? Ouverture en Fermeture en

RASÉD : Psychologique OUI NON Maître E OUI NON Maître G OUI NON

Combien en auraient besoin ? Nb de pps ?

Nombre d'EVS ? Nombre d'AVS ?

Nb d'enfants en situation de handicap dans des classes ordinaires ?

Nb d'enfants non francophones ?

Secteur de recrutement de la classe spécialisée ?

Autres arguments :

Document à retourner à SE-UNSA 07 BP 214 07206 AUBENAS CEDEX ou à 07@se-unsas.org



CAPD07 Promotions - 26 novembre 2013

La CAPD examinant les promotions des personnels du 1er degré, Instituteurs comme Professeurs des Ecoles s'est déroulée le mardi 26 novembre 2013 à 08h30 à la DSDEN de Privas. Le SE-UNSA n'a diffusé aucune liste nominative avant ou après la CAPD, dans un souci de respect de la confidentialité des informations transmises par l'administration. **Le SE-Unsa, selon sa démarche nationale, ne publie pas simultanément les noms, barèmes et promotions des collègues concernés.** Nous considérons que c'est la **présence en commission** des commissaires paritaires élus démocratiquement et issus de plusieurs organisations syndicales qui **assure la transparence des opérations.**

A l'issue de cette CAPD, le SE-Unsa de l'Ardèche a contacté individuellement les collègues concernés par ces promotions (adhérents, ainsi que ceux qui se sont adressés à notre syndicat) et a aussi communiqué par le biais du site internet départemental, les barèmes des derniers promus dans chaque échelon.

Comité Départemental de Suivi des Rythmes Scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et **suite à la demande du SE-Unsa**, les ministres Peillon et Pau-Langevin ont installé le 23 avril dernier, pour deux ans, le comité de suivi national composé de 18 membres dont un représentant du SE-Unsa.

Une déclinaison académique et une autre départementale ont également été créés.

Ce comité de suivi départemental a été mis en place en

- une 1ère réunion s'est tenue le **17 avril** dernier à la DSDEN-07,
- une 2nde s'est déroulée le mardi **18 juin** au siège de la FOL,
- la 3ème réunion a eu lieu le mardi **1er octobre** à la DSDEN.

Ce comité regroupe **un grand nombre d'acteurs en lien avec la réforme** des rythmes et ses conséquences, à savoir:

Le ministère de l'éducation nationale, les représentants collectivités territoriales (les maires, le conseil général), les représentants des personnels de l'éducation nationale (dont le SE-Unsa), la DDCSPP (ex-Jeunesse et Sports), la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les représentants de parents d'élèves (à travers la FCPE et l'UDAF), la Caisse d'Allocation Familiale en tant que financeur, l'action sociale (fédération des centres sociaux et action sociale MSA), la Fédération des Œuvres Laïques, l'OCCE, la chambre des Métiers et de l'Artisanat et le centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives.

Le groupe est chargé d'**observer les modes d'organisation mis en place**, sous plusieurs angles afin d'en analyser tous les aspects. Il vise à en **identifier les réussites et les points d'amélioration**, à diffuser les meilleures pratiques et les solutions les plus efficaces. Il travaille actuellement en vue d'irriguer les

Nouvelle DASEN en Ardèche

Mme **Christine Dodane**, Directrice Académique adjointe des services de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle, est nommée Directrice Académique des services de l'Education Nationale de l'Ardèche **à compter du 4 novembre 2013**, en remplacement de Mme Cécile Brennan-Sardou, appelée à d'autres fonctions.





MUTs Inter, tout savoir avec le SE-Unsa

Chers collègues

Le mois de Décembre est arrivé à grand pas. Pour celles ou ceux qui souhaitent changer d'académie, c'est le moment de faire des choix en participant au mouvement inter-académique. Nous savons combien il est difficile, parfois en fonction de vos barèmes ou de vos situations personnelles, de constituer un dossier. C'est pourquoi nous tenons à votre disposition un guide dans lequel vous trouverez beaucoup de réponses à vos questions. Nous savons aussi que chaque mutation est particulière, par conséquent n'hésitez pas à nous contacter par mail ou au téléphone pour toute information. Pensez également à conserver un double de votre dossier et à nous en envoyer une copie pour que nous puissions le vérifier et vous contacter en cas d'erreur.



Ci-contre, le Guide des mutations que vous trouverez en salle des profs ou que vous pouvez nous demander en nous contactant : 04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Voici un récapitulatif du calendrier général et des démarches à suivre :

- **Du 14 novembre au 3 décembre jusqu'à midi :**

saisir vos vœux sur SIAM (en vous connectant sur i-prof). 31 vœux sont possibles, vous pouvez modifier leur ordre jusqu'à la fermeture du serveur.

- **Entre le 4 décembre et le 18 décembre**

Après votre demande sur SIAM vous recevrez dans votre établissement un **formulaire de confirmation** avec la liste de vos vœux. Vous devez le **signer, modifier** en rouge les erreurs si nécessaire, joindre toutes les pièces justificatives de votre dossier et le **remettre à votre chef d'établissement**.

- **Du 10 au 15 Janvier**

Votre barème définitif apparaîtra sur I-prof, mais attention des erreurs sont encore possibles (parfois des modifications sont oubliées), par conséquent vous devez **impérativement le vérifier** et demander rapidement sa modification si nécessaire. Vous avez jusqu'au **28 janvier**. Pensez à nous avvertir aussi rapidement pour que nous contactions les services du Rectorat.

- **Mi-mars :**

Vous obtiendrez les résultats de vos mutations inter. N'hésitez pas à ce moment là à contacter le SE – UNSA de votre nouvelle académie, qui vous aidera au mieux à préparer vos mutations intra qui auront lieu fin mars /début avril.

- **Calcul de votre barème :**

Pour vous aider dans votre calcul, consultez le B0 n°41 du 7 novembre relatif au mouvement inter ou contactez nous. Le calcul de barème reste pratiquement identique à par pour le rapprochement de conjoint ou une nouveauté est apparue : **200 points supplémentaires seront attribués pour des demandes sur un rapprochement de conjoint dans une académie non limitrophe.**

Suppression du jour de carence : débats éclairants à l'Assemblée

L'Assemblée nationale a voté mardi 12 novembre la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie, prévue par le projet de budget 2012. D'anciens ministres de la Fonction publique de la période précédente se sont malheureusement fait remarquer par leur positionnement «anti-fonctionnaires» caricatural.

L'article 67 du projet de loi de finances supprime le jour de carence non indemnisé en cas d'arrêt maladie, il précise que «L'article 105 de la loi n°2011 de finances pour 2012 est abrogé.»

C'est cet article du projet de budget 2012 (voté fin 2011 par l'ancienne majorité) qui créait le jour de carence dans la Fonction publique. **L'UNSA avait d'autant plus condamné cette volonté punitive qu'un de nos constats était que certains agents, notamment les plus bas salaires, renonçaient à se soigner correctement** (avec des incidences parfois graves) en raison du poids insupportable du jour de carence sur une rémunération déjà amputée par la perte de pouvoir d'achat.

L'UNSA Éducation sait pour sa part que les fonctionnaires doivent d'abord la suppression du jour de carence... à eux-mêmes, même si nous ne méconnaissons pas l'implication personnelle de l'actuelle ministre de la Fonction publique dans le bon aboutissement de ce dossier. La suppression du jour de carence, en effet, n'a rien eu d'un mouvement «spontané».

Ce sont bien nos initiatives spécifiques (et notamment nos pétitions en ligne), nos interventions incessantes avec les autres Fédérations, qui ont permis d'attirer fortement l'attention de la ministre sur l'iniquité de cette mesure... et de convaincre le gouvernement de prendre l'initiative d'une suppression... qui interviendra peut-être avec les regrets éternels de MM. Sauvadet, Woerth et consorts — mais assurément pas avec les nôtres !

Le mouvement a été long — depuis l'adoption par le Parlement de la mesure entrée en vigueur au 1er janvier 2012 — mais constant.

— Par l'action directe des personnels

— par ses interventions répétées et régulières dans les instances consultatives nationales de la Fonction publique comme dans les rencontres ministérielles

— pendant la législature actuelle comme pendant la précédente

l'UNSA Fonction publique (et en son sein l'UNSA Éducation) n'a jamais renoncé.

Et c'est pourquoi, comme nous l'avons indiqué, nous continuerons à suivre les débats parlementaires avec la plus vigilante attention... jusqu'à la publication finale au Journal officiel.



Rythmes scolaires - Communiqué de presse commun SEP-Unsa & SE-Unsa

Paris le 8 novembre 2013

CONSTRUISONS SEREINEMENT CETTE REFORME DES RYTHMES !



Cette réforme a du sens et constitue une véritable avancée pour l'éducation de nos enfants. Ne la laissons pas confisquée par les intérêts politiques et corporatistes. Il y a urgence à donner aux acteurs de terrain les moyens de construire ensemble ce nouveau pacte éducatif et cette évolution majeure dans l'éducation globale.

Il faut en urgence prendre deux décisions :

1. Préciser un temps institutionnel, 1 heure hebdomadaire repérée comme telle, à disposition des acteurs de terrain; enseignants, animateurs (territoriaux et associatifs), associations, afin de se rencontrer, se connaître, se reconnaître et dans un premier temps travailler et régler les détails opérationnels qui polluent cette réforme. Puis dans un second temps co-construire la continuité éducative dans le respect de leurs métiers et missions. Cette réforme ne peut se mettre en place en comptant uniquement sur la bonne volonté des acteurs et leur engagement personnel sans leur donner du temps professionnellement pour avancer.

Ceci immédiatement pour les communes qui ont choisie de partir en 2013 et dès janvier 2014 pour construire la rentrée de 2014.

2. Lancer un groupe de travail/réflexion/proposition immédiatement sur la professionnalisation des animateurs et sortir de la seule logique BAFA/BAFD comme horizon. Ces diplômes de l'animation volontaire ne peuvent être pensés que comme des étapes vers des diplômes professionnels. Il faut inventer à partir de l'existant et des acteurs repérés un parcours de professionnalisation qualifiant et reconnu dans la réglementation qui doit être transverse et réunir les CNFPT, les ESPE, les associations d'éducation populaire et les services déconcentrés du Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Il y a urgence à construire cette culture commune, et cette reconnaissance mutuelle qui permettra d'avancer dans la co-éducation et la continuité éducative.

Ces deux propositions, doivent être impulsées et accompagnées par l'Etat. Elles ne peuvent que favoriser la réussite de la réforme sur les rythmes éducatifs et la continuité éducative, volet primordial de la loi de refondation de l'école.

Patrice Weisheimer
Secrétaire général
Syndicat de l'Éducation Populaire UNSA

Christian Chevalier
Secrétaire général
Syndicat des Enseignants UNSA

Le site internet du Se-Unsa 07



Afin de mieux répondre à vos attentes, le site internet du SE-Unsa de l'Ardèche évolue.

<http://sections.se-unsa.org/07/>

...pour retrouver toute l'actualité départementale et toutes les informations dont vous avez besoin au quotidien.

Quelque chose manque? N'hésitez pas à nous en faire part!

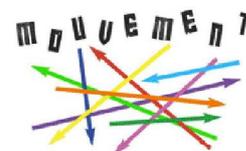
Mouvement: le SE-Unsa de l'Ardèche vous accompagne

L'année dernière, dès le 10 avril, en amont de la publication des postes du mouvement, le SE-Unsa de l'Ardèche a mis à la disposition de tous les collègues un site internet « spécial mouvement ».

Site dédié :



<http://seunsa07.w.pw/>



Ce site rassemble les documents administratifs du mouvement, 2013, la liste des postes publiés, les postes concernés par une mesure de carte scolaire (ouverture et fermeture) pour la rentrée 2014, les communes qui appliquent la réforme des rythmes à la rentrée 2013, les postes réservés aux collègues stagiaires (PES) pour l'année 2013-2014.

Mais aussi des cartes interactives (géolocalisation GoogleMap):

- Carte des 7 circonscriptions
- Carte des 11 secteurs géographiques
- 11 cartes des écoles et établissements concernés par le mouvement départemental faisant apparaître leurs coordonnées (postales, téléphoniques et email), le nombre de classes ainsi qu'un historique du mouvement sur cette école pour les 3 dernières années (nombre de demandes sur les postes, barèmes et priorité d'obtention et remarques pour les cas particuliers)



Un outil assurant la transparence du mouvement et apportant des informations aux collègues afin de les aider à opérer leurs choix de postes pour le mouvement.

Le SE-Unsa, selon sa démarche nationale ne publie pas simultanément les noms, postes et barèmes des collègues concernés par le mouvement.

Le site sera réactualisé cette année au fur et à mesure de la parution des informations, nous vous en informerons via notre site Internet départemental, ainsi que dans nos lettres en lignes.

Notre projet

Continuité éducative : une nécessité pour nos élèves, le système éducatif

Notre structure syndicale est composée d'enseignants et de personnels d'éducation de la maternelle au lycée. À l'isolement catégoriel, au repli sur soi, nous préférons la cohérence de l'acte d'enseignement.

Un syndicat qui défend l'égalité hommes-femmes !

Le SE-Unsa s'engage pour défendre les droits des femmes tels qu'ils sont définis dans la convention relative à l'élimination des discriminations à leur égard. Le SE-Unsa exige que soit organisée, dès le plus jeune âge, une éducation à la mixité et à l'égalité.

Un syndicat combatif et réformiste

Dénoncer et lutter quand il le faut, mais aussi proposer, innover, construire et imaginer, telle est la marque de fabrique du SE-Unsa. Toujours avancer, c'est notre credo.

Un syndicat pro-européen

Le SE-Unsa agit aux côtés de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour faire émerger une autre Europe, zone d'excellence démocratique, sociale et environnementale.

Défendre et promouvoir le service public et laïque d'éducation, c'est notre combat quotidien

Des moyens et une ambition éducative à la hauteur, c'est l'enjeu de qualité du Service public auquel nous sommes attachés.

On a tous besoin d'École...

Favoriser le plaisir d'enseigner, améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail, être exigeant pour que chaque élève puisse réussir... c'est notre programme au SE-Unsa.

Aux côtés des autres personnels de l'Éducation mais aussi de tous les salariés !

Les enseignants ne constituent pas une entité isolée, coupée du reste de la société. Le SE-Unsa est membre de l'Unsa-Éducation (fédération des personnels de l'Éducation nationale) et de l'Unsa (union qui regroupe des salariés de tous horizons professionnels, publics et privés).



66 % du montant de l'adhésion est à présent reversé sous forme de crédit d'impôts y compris pour les non imposables !

Alors N'hésitez plus, rejoignez le SE-Unsa et bénéficiez des avantages du bouquet adhérent détaillé ci dessous !

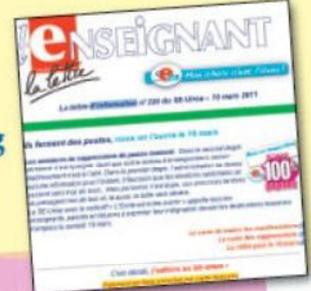
Le magazine l'Enseignant et ses suppléments

Pédagogie, métier, analyses, coups de gueule, fiches pratiques... toute l'info mensuelle à domicile.



Des lettres en ligne régulières

Ciblage, réactivité... toutes les infos à chaud pour suivre l'actu. Accès également à nos rubriques catégorielles sur le site www.se-uns.org



Un relais de proximité

Des militantes et militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches



Un suivi personnalisé

Mutations, calcul de retraite, promotions... Des conseils, de l'aide pour votre déroulement de carrière grâce à des outils personnalisés et un espace adhérent dédié sur le site.



Pour rejoindre le SE-Unsa en 2013-2014, utilisez le bulletin d'adhésion vert joint en le retournant complété à la section ou rendez-vous sur le site national www.se-uns.org si vous préférez un paiement sécurisé par carte bancaire.